

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG

CANTON DE MIRIBEL

MAIRIE DE NEYRON

OBJET :

**TABLEAU DES EMPLOIS
COMMUNAUX PERMANENTS**

20250028

Christine FRANÇOIS, Maire

Étaient présents : BOYET Jérôme, BRIERE Matthieu, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FRANÇOIS Christine, GARCIA Nathalie, GAROUTTE Agnès, GIRARD Jean-Yves, GRUFFAT Henri, LARIVE Bruno, MENUT Brigitte, PAYRE Raphaël, PISTIL Raymond, VERDENET Clotilde.

Pouvoirs : BOURGEOIS Rosaria donne pouvoir à GARCIA Nathalie, DELACOURT Marc donne pouvoir à BRIERE Matthieu, HERVIS Jean-Pierre donne pouvoir à PISTIL Raymond, JULLIEN Valérie donne pouvoir à BOYET Jérôme, MARQUIS Gérard donne pouvoir à GIRARD Jean-Yves, NEDIALKOVA Krassi donne pouvoir à GRUFFAT Henri, PERINELLE Patricia donne pouvoir à FRANÇOIS Christine, QUEIREL Elodie donne pouvoir à VERDENET Clotilde.

Secrétaire de Séance : PISTIL Raymond

Date de convocation du Conseil : 26/06/2025

Nombre de conseillers : 23

Nombre de présents : 15

Pouvoirs : 8

La Maire,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 20 mars 2025,

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 2 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juillet, à 19H30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de :

Considérant la nécessité de :

- Créer un poste d'adjoint technique polyvalent à temps non complet (50 %) qui complètera le poste d'un agent qui sera en retraite progressive à compter du 1^{er} novembre 2025.
- Créer un emploi non permanent pour l'accroissement d'activité saisonnier pour le poste qui assure l'entretien des bâtiments utiliser par l'accueil de loisirs sur la période estivale et l'entretien estival des bâtiments public.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- ACCEPTE la proposition du Maire.
- FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la commune tel qu'indiqué ci-dessous, à compter du 02/07/2025.
- AUTORISE la Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE						
SERVICE	LIBELLE EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	POSSIBILITE DE POURVOIR L'EMPLOI PAR CONTRACTUEL ART. 3-3	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
Direction	Directeur général des services	Attaché territorial		1	0	TC
Service Accueil Secrétariat Urbanisme	Agent accueil	Adjoint administratif ou Rédacteur	OUI ou NON	2	0	TC
	Chargé d'urbanisme					
Police municipale	Brigadier-chef principal	Gardien-brigadier ou Brigadier-chef principal de police municipale	NON	1	0	TC
Services techniques	Référent suivi chantiers et devis	Agent de maîtrise	OUI ou NON	1	0	TC
	Adjoint technique polyvalent	Adjoint technique	OUI ou NON	4	0	TC
				2	1	TNC
Service animation	Animatrice	Animateur	OUI ou NON	1	0	TC
	Animateur/trice périscolaire et accueil de loisirs	Adjoint d'animation territorial	OUI ou NON	3	3	TNC

Ecolé	ATSEM	ATSEM ou Agent de maîtrise	OUI ou NON	4	0	TC
Cantine et bâtiments communaux	Agent d'entretien	Adjoint technique	OUI ou NON	1	0	TNC 33h00/semaine
				1	0	TNC 31h30/semaine
				1	0	TNC 25h00/semaine
Cantine	Agent de restauration	Adjoint technique	OUI ou NON	1	0	TNC 14h00/semaine
	Agent de restauration	Adjoint technique	OUI ou NON	1	0	TNC 10h00/semaine
	Agent de restauration		OUI ou NON	3	0	TNC 8h00/semaine
	Surveillance cantine		OUI ou NON	2	0	TNC 8h00/semaine

TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	FONDEMENT JURIDIQUE	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
Cantine et bâtiments communaux	Agent d'entretien	Adjoint technique	Accroissement saisonnier d'activité	1	0	TNC 20h00/semaine

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

A NEYRON, le 2 juillet 2025

La Maire

Christine FRANÇOIS



